

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****SEANCE EN DATE DU 20 FÉVRIER 2025****Présents : 51****Votants : 69****Pouvoirs : 18 (cf. liste annexe)****Secrétaire de séance : Véronique Hauville****Date de la convocation du Conseil de Communauté : 13 février 2025****Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.**

Délibération n°10

**SCHEMA D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DU LIVRADOIS-FOREZ –
COFINANCEMENT LEADER**

Vu la commission tourisme du 21/02/2024 sur le Schéma d'accueil et d'information

M. le Président indique que la Maison du tourisme du Livradois-Forez a adopté en juin 2024 son Schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI) et la mise en place d'un programme d'actions sur 3 ans (2025/2027).

Ce schéma d'accueil vise à s'adapter aux attentes des visiteurs qui ne s'informent pas uniquement dans les bureaux d'information touristique. Le SADI permet d'améliorer l'accueil des visiteurs sur l'ensemble de la destination : l'accueil numérique, l'accueil dans les sites touristiques et les sites naturels, dans les stations de transport (gare, aire d'autoroute, etc.), l'accueil chez les prestataires touristiques, etc.

Il a été proposé, dans le cadre de l'Entente de la Maison du tourisme de présenter au financement Leader les actions suivantes :

- La création d'un guide d'accueil numérique (création et 1^{ère} année de maintenance).
La mise en place de Points d'information touristique (PIT) et de Relais d'information touristique (RIT). À titre d'exemple, ALF aurait 3 à 5 points d'information touristique et environ 40 relais d'information touristique (commerces, sites touristiques ;
- Le nouveau plan de formation des acteurs touristiques ;
- Le développement d'un pass découverte numérique (création et 1^{ère} année de maintenance) ;
- La création d'une collection d'illustrations « Livradois-Forez » ;
- De nouveaux circuits culturels ;
- La traduction des supports pour les clientèles étrangères ;
- L'animation du programme SADI ;

Afin de mener à bien son projet et conforter son fonctionnement, l'association « La Maison du Tourisme du Livradois-Forez » souhaite déposer une demande de subvention LEADER auprès du GAL Puy-de-Dôme.



Le plan de financement se composerait ainsi :

Dépenses (€ HT)	Recettes (€ HT)
Actions concernant le SADI : 114 280,05 € HT	Programme LEADER : 249 642,49 €
Animation sur 3 ans du SADI : 197 773,06 € HT	CC « Ambert Livradois Forez » : 10 125 € (soit 3 375 € par an)
	CC « Thiers Dore et Montagne » : 10 125 € (soit 3 375 € par an)
	CC « Billom communauté » : 10 125 € (soit 3 375 € par an)
	CC Entre Dore et Allier : 10 125 € (soit 3 375 € par an)
	Maison du Tourisme : 21 910,62 €

Corinne Mondin se retire du vote.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire la majorité (68 votants, 66 votes « pour », 2 abstentions) décide :

- d'attribuer la subvention, à l'association « La Maison du Tourisme du Livradois-Forez » intervenant en cofinancement LEADER pour un montant de 10 125 € pour la période 2025/2027 ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 27 février 2025